

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROJET DE RÈGLEMENT 737-2024 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

- ATTENDU que les couches jetables constituent un déchet important envoyé aux sites d'enfouissement et que leur durée de vie est de plusieurs centaines d'années ;
- ATTENDU que l'utilisation de couches lavables et réutilisables permet de diminuer la quantité de matières enfouies ;
- ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David désire encourager l'utilisation de couches lavables afin de réduire les quantités de déchets ;
- ATTENDU que la Municipalité du Village de Val-David veut permettre à tous (nouveaux nés, enfants, adolescents et adultes) d'avoir accès au programme d'aide financière ;

À CES FAITS, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Établissement d'un programme de subvention

La Municipalité du Village de Val-David adopte un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables, tel que ci-après décrit.

Article 3 : Personnes admissibles

Le présent programme d'aide financière est destiné aux personnes domiciliées sur le territoire de la municipalité et qui ont fait l'achat de couches lavables pour elles-mêmes ou pour une personne à charge au cours de l'année 2024.

Article 4 : Montant de l'aide financière

L'aide financière pour la personne admissible correspond à 50% de la facture d'achat des couches lavables, en autant que le montant alloué à cette personne admissible ne dépasse pas la somme maximale de 100\$ pour un ou plusieurs achats.

Article 5 : Demande d'aide financière

Afin d'être admissible au programme d'aide financière, les demandeurs devront remettre les documents suivants :

- 1) Formulaire de demande de subvention et d'engagement pour l'utilisation de couches lavables. Le formulaire est joint en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante ;
- 2) Une preuve de résidence de Val-David (permis de conduire valide ou compte datant de moins de 30 jours et provenant d'un organisme ou services public) ;
- 3) La ou les factures originales qui doivent toutes être datées à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- 4) Une copie du certificat de naissance ou d'adoption provenant d'une autorité compétente et mentionnant l'autorité parentale du requérant et l'âge de l'enfant mineur, si l'utilisateur est une personne à charge.

Article 6 : Durée du programme

Le programme d'aide financière pour les couches lavables prend fin à la première des échéances suivantes :

- 1) Le 31 décembre 2024 ;
- 2) Lorsque le montant total des aides financières accordées atteint la somme de 1 000,00 \$.

Article 7 : Entrée en vigueur

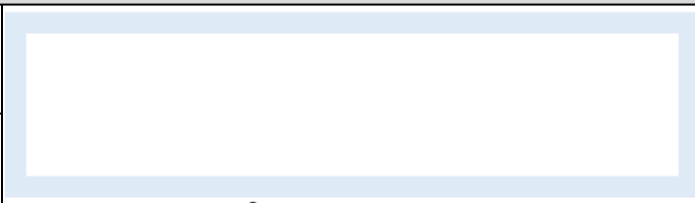
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
COUCHES LAVABLES**

Ce programme offre un remboursement qui correspond à 50 % de la facture d'achat jusqu'à un maximum de 100 \$ afin de couvrir une partie des frais reliés à l'achat de couches lavables.

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
2 IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR DES COUCHES LAVABLES	
Nom et prénom	Date de naissance
3 CONDITIONS ET DOCUMENTS À FOURNIR	
<input type="checkbox"/> Le formulaire de demande complété <input type="checkbox"/> La ou les factures originales de l'achat de couches lavables <input type="checkbox"/> La preuve de résidence avec photo du demandeur <input type="checkbox"/> Une copie du certificat de naissance (seulement pour les nouveau-nés) <input type="checkbox"/> Une seule demande par utilisateur	
5 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande.	
Date de la demande	
	<small>Jour / Mois / Année</small>
	<small>SIGNATURE DU DEMANDEUR</small>

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou transmettez-la par courriel à environnement@valdavid.com

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit de refuser toute demande ne respectant pas les conditions décrites dans le règlement. La Municipalité se réserve le droit de poursuivre le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles

Il faut prévoir un délai minimal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande avant d'obtenir l'aide financière